



ÉDITION 2023-2024

# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

## VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYC-QUÉBEC

La Fondation Monique-Fitz-Back agit depuis plus de 17 ans pour développer la conscience environnementale et sociale des jeunes du Québec. Par ses actions, elle cherche également à appuyer le développement du Mouvement ACTES (ACTES-CSQ), tel que l'aurait souhaité Monique Fitz-Back. Le Programme d'aide financière de la Fondation permet aux établissements scolaires membres du Mouvement ACTES de soumettre des projets concrets qui pourront obtenir un soutien financier.

### AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 300 \$ et 1 000 \$, selon vos besoins. Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 25 000 \$.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable;
- Favoriser l'engagement social et environnemental des jeunes;
- Appuyer le développement du Mouvement ACTES au niveau local.

### COMMENT SOUMETTRE UN PROJET?

Rendez-vous sur notre site Internet: <https://forms.office.com/r/urHhGznRaN> pour connaître toutes les informations nécessaires ainsi que pour remplir le [formulaire](#) en ligne propre au projet que vous désirez déposer.

### OBJECTIFS PROPRES AU VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC

- Encourager la réalisation de projets menant à des changements d'habitudes et à la gestion durable des matières résiduelles selon le concept des 5R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Récupérer et Rendre à la terre (compostage);
- Sensibiliser et mobiliser activement les jeunes fréquentant l'établissement, sur la question des matières résiduelles.

### PERSONNE RESSOURCE

Océane Kedem, responsable du volet  
Gestion des matières résiduelles |  
RECYC-QUÉBEC  
[okedem@fondationmf.ca](mailto:okedem@fondationmf.ca)

### SOUSSION DES PROJETS

**23 OCTOBRE 2023 :** Date limite pour soumettre un projet.

**DÉCEMBRE 2023 :** Annonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

**19 OCTOBRE 2024 :** Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.

### PARTENAIRES DU VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC





# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024

## VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC

### EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Réduction du gaspillage alimentaire;
- Réduction des plastiques à usage unique (vaisselle, verre, tasse, etc.);
- Récupération des matières recyclables et/ou des matières organiques;
- Valorisation des matières organiques (compostage);
- Réemploi des vêtements et autres textiles (dons, échanges, partages, etc.);
- Réemploi, valorisation et/ou récupération des appareils et composants électroniques;
- Activité d'information et de sensibilisation, etc.



« Des petits gestes pour de gros impacts! »  
- École de la Chanterelle, Québec  
(Valorisation)



« Friperie et Bazar » - École de L'Horizon-Soleil, Saint-Jérôme (Réutilisation)



« La Zéro déchet mobile! » - Académie Les Estacades, Trois-Rivières



« Une murale environnementale » - École Saint-Louis-de-France, Québec  
(Sensibilisation)

Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présentés au : [fondationmf.ca](http://fondationmf.ca).  
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur!

En vertu d'une entente avec NI Corporation, la Fondation est partenaire du programme « Commerce engagé ». Les établissements scolaires dont le projet sera retenu dans ce volet pourront obtenir gratuitement de l'équipement de récupération remis à neuf (bacs, stations de tri, etc.), pour une valeur maximale de 500 \$ ([www.ni-corporation.com](http://www.ni-corporation.com)).

### EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES :

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire;
- Formation ou temps de libération du personnel;
- Sorties scolaires n'ayant pas de lien avec les volets.



# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024

## VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

#### LES ÉTABLISSEMENTS

Sont admissibles, les garderies en milieu familial, les centres de petite enfance, les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement professionnel et aux adultes que les cégeps et les facultés universitaires peuvent déposer une demande d'aide financière si leur établissement est membre du Mouvement ACTES.

Tous les établissements ayant au moins un.e employé.e affilié.e avec la Centrale des syndicats du Québec sont admissibles à rejoindre le Mouvement ACTES.

#### LES PROJETS

- doivent être approuvés par la direction de l'établissement;
- doivent être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

### ÉVALUATION DE PROJETS

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets en provenance d'écoles n'ayant jamais bénéficié du programme d'aide financière de la Fondation.



- **Liens avec les objectifs du volet et du programme :** En quoi l'obtention de cette bourse permettrait à votre établissement d'innover en matière d'éducation (aux changements climatiques, à la gestion des matières résiduelles, au vivre-ensemble)? En quoi votre projet répond-il aux objectifs propres au volet concerné?
- **Valeur pédagogique du projet :** Quels sont les objectifs éducatifs ou pédagogiques visés par votre projet?
- **Implication des jeunes et retombées pour l'établissement :** De quelle façon, les jeunes de votre établissement sont-ils impliqués dans les différentes étapes de votre projet ? Quelles sont les retombées de ce projet sur l'ensemble de la communauté de votre établissement?
- **Intégration des valeurs ACTES.** Comment votre projet intègre-t-il les valeurs du Mouvement ACTES : solidarité, écologie, démocratie et pacifisme?

### VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Les 50 % restants seront versés à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité et libres de droits, transmises en format électronique. Cette aide pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

